



Faire appel d'un jugement des prud'hommes

Par **TSM**, le **17/09/2013** à **21:18**

Bonjour.

Je suis débouté aux conseils des prud'hommes et j'ai fait appel à la cours d'appel de Paris selon ce qui est indiqué dans le jugement de la première instance. La chambre sociale m'a envoyé déjà le récépissé de mon appel.

ma question : Dans combien de temps , je serai convoqué et dans combien de temps mon dossier sera jugé ?

Merci de votre main tendue.

tsm

Par **P.M.**, le **17/09/2013** à **23:29**

Bonjour,

La Cour d'Appel ne devrait pas tarder à vous fixer les dates de transmission de pièces et d'audience, le délai dépend de son encombrement...